

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.



### PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur, . . .	18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . .	10 » — 13 »
Trois mois, — . . .	5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

### Gare de Saumur (Service d'hiver, 2 novembre).

#### DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

#### DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

### PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . .	20 c. la ligne.
Dans les réclames . . . . .	30 —
Dans les faits divers . . . . .	50 —
Dans toute autre partie du journal, 75 —	

ON S'ABONNE A SAUMUR, AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>o</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

Un télégramme de Turin, du 5 décembre, donne le résumé suivant de la séance du Sénat.

M. Gioia parle contre le transfert de la capitale.

Le ministre de l'intérieur dit qu'en examinant les actes diplomatiques, le ministère actuel s'est convaincu de l'utilité du traité pour l'Italie. Nous savons tous, ajoute-t-il, que le pouvoir temporel du pape est contraire aux intérêts de l'Italie. Le gouvernement pontifical a toujours appelé les étrangers à son aide. Tant qu'il existera, le danger d'une intervention étrangère ne sera pas éloigné.

Le pouvoir temporel n'est pas nécessaire à la splendeur et à l'indépendance du pouvoir spirituel. Mais c'est là une question morale; nous avons déclaré qu'il fallait la laisser aux progrès de la civilisation, obtenir la cessation de l'intervention et laisser le pape seul en présence de ses sujets.

Cette question ne pouvait se résoudre que d'accord avec la France, la première des puissances catholiques. La base d'une solution se trouve dans le principe de l'Eglise libre dans l'Etat libre.

Avec la convention, l'intervention étrangère va cesser. L'Italie a intérêt à repousser toute agression étrangère voulant venir au secours du pouvoir temporel. Si quelque mouvement éclatait sur le territoire pontifical, l'Italie n'est pas tenue de le comprimer. Le seul engagement de l'Italie est de ne pas attaquer le territoire pontifical.

La convention est donc favorable à la politique italienne. Le transfert de la capitale n'est pas sans inconvénients, mais il doit consolider la dynastie et l'unité de l'Italie. (Applaudissements).

Le général Ménabréa prend la défense de l'ancien cabinet. Il dit que la convention a été la conséquence d'études profondément méditées. Il fait l'histoire des négociations et montre que Turin ne pouvait pas par des motifs stratégiques, rester capitale. La garantie du transfert était la seule que la France pût accepter. (Applaudissements).

M. Farina parle contre le projet.

Chambre des députés. — Le ministre des finances déclare que le transfert de la capitale à Florence aurait lieu de fait aussitôt après l'approbation des lois organiques par le Parlement italien.

On mande de Vienne, le 5 décembre : La Chambre a déclaré démissionnaires les députés tchèques qui n'ont pas encore paru aux séances.

Dans les débats de l'adresse, le ministre des finances a déclaré que le gouvernement donnait son assentiment aux demandes présentées dans l'adresse; il ajoute que des mesures ultérieures montreront que le gouvernement reconnaît la nécessité de faire des économies.

La politique prussienne vient de remporter à Francfort un triomphe signalé.

La proposition présentée par M. de Savigny, et à laquelle s'était ralliée l'Autriche, a été adoptée par 9 voix contre 6.

En vertu de cette résolution, les troupes fédérales vont, sans délai, faire place aux troupes austro-prussiennes, et les commissaires civils des deux grandes puissances vont également remplacer les commissaires fédéraux.

C'est un nouvel échec pour la politique de M. de Beust, qui a vainement essayé d'engager la Diète en sa faveur.

On remarquera seulement que la Bavière et le Wurtemberg ont voté pour la proposition de la Saxe.

Le roi de Danemark continue son voyage dans le Jutland, écrit-on de Kiel, le 4 décembre.

Malgré la défense des commissaires civils dans le Sleswig, 12 à 15,000 personnes se sont rendues à Kolding (Jutland) pour saluer le roi et protester de leur nationalité danoise.

Tous les membres du gouvernement du duché de Holstein ont donné leur démission à la suite d'une mesure prise par les commissaires fédéraux qui, malgré leurs réclamations, ont versé dans les caisses saxonnes et hanovriennes l'excédant des recettes du Holstein représentant une somme de 2,400,000 florins.

On mande de Beyrouth, le 25 novembre, que Joseph Karam s'est échappé de Smyrne et qu'il a reparu dans le Liban; où il a reçu des Maronites le plus chaleureux accueil. Karam demande à subir un jugement régulier, sinon il résistera.

Les dernières nouvelles de Montevideo font connaître que, grâce au concours d'une ca-

nonnière brésilienne, qui lui a transporté ses canons, Florès a mis le siège devant cette capitale; il avait déjà même envoyé quelques boulets dans la ville. Dans cette conjoncture, le corps diplomatique a cru qu'il était de son devoir de se réunir et d'aviser aux moyens d'assurer la sécurité du port et des établissements publics. Cette intervention a produit un très-bon effet sur la population, qui se voyait exposé à de graves dangers. Florès n'a pas tardé, du reste, après cette démonstration, à s'éloigner de la ville.

Le bruit a de nouveau couru que les Brésiliens avaient franchi la frontière; mais bien que la complicité du cabinet de Rio avec l'insurrection ne puisse être mise en doute, on ne sait encore rien de positif à ce sujet.

Nous empruntons les lignes suivantes à une correspondance du Journal de Maine-et-Loire :

On a fait grand bruit des projets de désarmement qu'on attribuait au gouvernement autrichien, et l'on avait même dit que la convention de septembre ne l'empêcherait pas de les mettre à exécution. Or, les renseignements qui nous arrivent de Vienne portent que le ministre de la guerre demande une augmentation de son budget spécial.

A Londres, au dernier conseil des ministres, on a cru faire acte de confiance en décidant que l'on continuerait les armements commencés, sans en décréter de nouveaux.

C'est à tort que certains journaux ont attribué au gouvernement français le projet de réduire de cent mille hommes, pour l'année prochaine, le chiffre de son effectif militaire. Il est certain que l'administration de la guerre

### ROMAN.

## LA DYNASTIE DES FOUCHARD.

(Suite.)

X.

Tout vient à point à qui sait attendre : patient et prudent par complexion naturelle, le père Fouchard n'ayant jamais, durant une longue vie, dévié de la poursuite d'un but unique — la richesse — y était arrivé sans grand effort de génie. On le croyait riche, on ne se trompait pas; on le croyait prodigieusement fin, on se trompait; la cuisinière de Mlle Chevert, Victoire, disait le vrai mot, il n'était que finassier. Sa circonspection en paroles, afin de ne pas trahir son origine très-rustique, et en affaires, afin de ne pas compromettre les écus gagnés, lui avait valu sa réputation; le ricanement au lieu de réponse, lorsqu'il était embarrassé, l'interjection dame! dont il émaillait ses discours sous forme de reticence, ou afin de savoir l'avis des gens, avant de donner le sien, le servaient merveilleusement. Il recueillait le bénéfice de la fausse opinion qu'on avait

de lui; il ricanait en vous regardant, on se croyait pénétré; vite, pour se faire un mérite de la franchise, on lui disait ce qu'il ne soupçonnait pas la minute d'avant; jamais il ne convenait ensuite qu'on lui eût appris la moindre chose. « Le père Fouchard sait tout, disait-on, rien ne lui échappe, c'est une sottise que de vouloir se cacher de lui. » Le notaire de Chemelles, tout notaire qu'il était, fut pris au piège comme bien d'autres; assurément, dans aucun cas, il n'eût cherché à cacher la nouvelle de l'héritage, qui venait d'échoir à Mlle Chevert, à quoi bon? mais, affranchi du préjugé local, il eût gardé pour lui, afin d'en tirer le meilleur parti possible, l'idée qu'il avait soufflée au père Fouchard. Au lieu de cela, persuadé que le bonhomme n'était pas, sans bon motif, si près de la demeure de Mlle Chevert au moment où la fortune venait d'y entrer; craignant qu'on ne se pasât de son concours, il ouvrit son sac prématurément, et s'en applaudit encore: « Bienheureuse rencontre, pensait-il en rentrant à son étude, j'ai arrêté le vieux matois bien à temps! »

De son côté, le père Fouchard retournait l'affaire de mille façons et voulait y trouver profit: rien de plus juste; à Chemelles tout le monde lui payait une

sorte de dime seigneuriale; en bonne conscience, Mlle Chevert ne pouvait se refuser à subir la loi commune. Il ne s'était pas beaucoup préoccupé jusqu'à de l'établissement de son petit fils; mais l'occasion se présentait: d'ailleurs, en s'y prenant bien, on pourrait du même coup marier Achille et rattrapper l'obligation de cinquante mille francs, ça valait la peine d'y songer. Toutefois, il eut beau y songer, le seul moyen qui lui vint à l'esprit fut d'aller trouver son fils Urbain et de lui offrir une sorte de transaction; mais on accueillit assez mal ses ouvertures:

— Marier Achille? répondit Urbain, qu'est-ce que ça me fait à moi?

— Comment! mais la future aura au moins cent mille francs en mariage, je viens de te le dire.

— Eh bien, en serai-je mieux chaussé?

— Attends-donc, on peut faire ses conditions.

— Je n'en ai qu'une à faire: il me faut cinquante mille francs.

— Justement, tu n'as qu'à associer Achille à tes affaires, à charge par lui de fournir cinquante mille francs, lesquels seront pris sur la dot de Marie Soyer. — Comprends-tu maintenant?

— Je ne comprends qu'une chose, c'est qu'il me faut de l'argent. Arrangez-vous comme vous vou-

drez, mariez Achille, ne le mariez pas, il me faut de l'argent; jusqu'à ce que vous m'en ayez procuré, de façon ou d'autre, je garde votre chiffon de papier.

— Au moins tu nous aideras, tu parleras à Achille?

— Ma foi, parlez-lui vous-même: vingt fois je lui ai proposé d'entrer dans mes affaires, il m'a toujours envoyé promener; voyez si vous serez plus heureux.

De Cormeray, où habitait Urbain, à Contres, où habitait Achille, la distance n'est pas longue, le père Fouchard la franchit lestement. Mais tel père, tel fils, à une nuance près; Achille répondit d'abord par le persiflage:

— Zut! dit-il en roulant une cigarette entre ses doigts, ce ne sont pas vos lunettes que je prendrai, grand père, quand je voudrai chercher femme.

— Mais, petit, celle que je te propose. . .

— Ah! bah! laissez-moi donc tranquille; quelque margoton du pays, grosse, riche et bête, en jupon court toute la semaine, en robe de soie le dimanche, avec un biau bonnet, une croix d'or et des pendants d'oreille d'une demi-livre chaque, ha! ha! ha! je la vois d'ici.



délivrera un nombre aussi étendu que possible de congés temporaires ou illimités ; mais de là à une réduction de l'effectif il y a loin.

On a dit que M. Thiers, de retour d'un voyage en Allemagne, avait déclaré à un de ses amis que si quelqu'un demandait au Corps-Législatif de voter une diminution de l'armée, il combattrait cette proposition. Les dispositions qu'il aurait remarquées chez nos voisins à l'égard de la France seraient telles que, pour mieux conserver la paix, il nous faudrait toujours être en état de porter des coups terribles tout d'abord, si la guerre éclatait. Quoique nous ne prévoyions aucune cause de rupture immédiate avec aucune puissance; quoique, en dépit de certaines rumeurs, il ne soit pas certain que la question de Venise amène un conflit dans un délai plus ou moins long, tout le monde sera obligé de convenir que, dans la situation actuelle de l'Europe, la France ne saurait, sans danger, donner la première l'exemple du désarmement.

On dit que depuis le retour de M. de Metternich à Paris, plusieurs courriers, porteurs de dépêches, sont partis pour Vienne.

#### AGRÉGATION POUR LES LANGUES VIVANTES.

Le *Moniteur* publie le rapport suivant adressé à l'Empereur par le ministre de l'instruction publique :

Sire,

Votre Majesté me donna l'ordre, l'an dernier, de chercher les moyens de rendre plus efficace l'enseignement des langues vivantes dans l'Université, pour nous relever de l'infériorité où nous sommes, à cet égard, vis-à-vis, de l'étranger.

La réforme consista simplement à remplacer les méthodes savantes par la méthode naturelle et à imiter au lycée ce qui se passe dans la famille. Au lieu de retarder l'étude des langues vivantes jusqu'à l'âge de quatorze ou quinze ans, on la commença avec les jeunes enfants, dont les organes plus souples se prêtent à rendre tous les sons, et dont l'esprit encore peu exigeant retient les mots plus aisément que les idées.

En outre, deux idiomes étrangers, l'anglais et l'allemand, étaient seuls admis dans nos lycées, mais ils l'étaient jusque dans les plus petits, là même où les élèves faisaient défaut à ce double enseignement, et dans les villes qui n'avaient aucune relation de commerce avec l'Angleterre ou l'Allemagne.

Il fut décidé que le choix de la langue vivante enseignée dans un lycée serait déterminé par les besoins de la localité; et déjà des cours d'espagnol sont institués dans nos provinces pyrénéennes, des cours d'italien dans celles que baigne la Méditerranée, de même que l'arabe algérien est enseigné au lycée d'Alger.

Nos élèves peuvent ainsi, au choix de leur famille, apprendre un des cinq idiomes parlés autour de nous. M. le ministre de la guerre a bien voulu donner une sanction précieuse à cette réforme, en autorisant les candidats à l'École militaire de Saint-Cyr à présenter, pour épreuve de langue vivante, dans l'examen d'admission, un de ces cinq idiomes, qui seront ainsi représentés dans l'armée comme dans le pays.

L'expérience ne dure que depuis quinze mois; cependant les résultats d'une inspection minutieuse et prolongée me donnent l'espoir qu'elle réussira.

Pour compléter cette réforme, je pense, Sire, qu'il conviendrait de relever cet enseignement au niveau des autres, d'abord en l'admettant au concours général de Paris et aux concours académiques des départements, comme le décret de Votre Majesté, en date du 27 novembre, vient de l'admettre au baccalauréat, et surtout en relevant la condition des maîtres qui le donnent.

Les professeurs de langues vivantes de nos lycées sont inférieurs à leurs collègues par le titre et par le traitement; j'ai l'honneur de proposer à l'Empereur de constituer en faveur des plus habiles d'entre eux une *agrégation spéciale*.

Il y aurait alors pour les langues vivantes, comme pour les langues classiques, deux ordres de professeurs. Dans les lycées où le nombre des élèves exige l'entretien de plusieurs chaires, on confierait les premières classes aux maîtres qui n'ont que le certificat d'aptitude et dont l'enseignement serait purement grammatical et pratique. Ceux qui auraient conquis le titre d'*agrégé* auraient, dans ce cas, les classes d'humanités. Trouvant là des élèves volontairement assidus, puisqu'ils auraient la faculté de ne pas venir à ces cours, déjà familiers avec un idiome étranger, et prêts pour la lecture des chefs-d'œuvre de Shakespeare ou de Schiller, de Dante ou de Cervantes, ils feraient succéder à l'étude des mots celle des formes littéraires, des sentiments et des idées, et contribueraient à élargir encore, par la connaissance d'une littérature étrangère, le vaste horizon que nos études classiques ouvrent devant l'esprit.

Je suis, etc.

Ce rapport est suivi d'un décret du 27 novembre, ainsi conçu :

Art. 1<sup>er</sup>. Un ordre spécial d'agrégation est rétabli pour l'enseignement des langues vivantes dans les lycées.

Art. 2. Les formes et conditions du concours d'agrégation pour les langues vivantes seront déterminées par un règlement délibéré en conseil impérial de l'instruction publique.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

La cour reviendra lundi prochain de Compiègne, pour s'installer au palais des Tuileries.

Les ministres se réuniront dimanche, pour la dernière fois, en conseil au château de Compiègne, sous la présidence de l'Empereur.

— Par décret du 4 décembre, Mgr Lyonnet, évêque de Valence, est nommé à l'archevêché d'Albi, vacant par le décès de Mgr de Jephannion.

Mgr Lyonnet, né à Saint-Étienne le 15 juin 1801, a été tour à tour professeur du grand séminaire, vicaire général de Mgr de Bonald, à Lyon, évêque de Saint-Flour, et en dernier lieu évêque de Valence depuis le 24 juin 1857. Il est auteur de savants ouvrages de théologie.

— M. le général Chardonnet, dont nous avons annoncé la candidature au Corps-Législatif, d'après les journaux de la Charente-Inférieure, dément ce bruit dans une lettre qu'il a adressée au journal *la France*.

— On télégraphie de Madrid, le 5 décembre :

La manufacture des tabacs est en feu depuis ce matin.

— Il est question de construire pour un de nos monuments publics une horloge sur le modèle de celle de Strasbourg, non de l'ancienne horloge que l'on regardait comme une des merveilles de l'Allemagne, mais celle qui l'a remplacée, œuvre de M. Schwilgué, inaugurée le 31 décembre 1842.

Cette horloge, haute de vingt mètres, marque, avec la même exactitude, des secondes et des périodes de 25.000 ans. Elle indique le mouvement diurne des étoiles, l'année, le jour de l'année, les fêtes mobiles, les révolutions apparentes du soleil et de la lune, les fêtes de l'Eglise, les équations solaires et lunaires, les jours de la semaine, le temps moyen, la révolution des planètes, les phases de la lune, etc.

Mais ce qui attire surtout l'attention des simples curieux, ce sont les statuettes mobiles ou automates qui sonnent les quarts d'heure, les quatre Ages de la Vie et la Mort qui sonnent les heures.

A chaque heure, l'enfant ouvre la marche, et annonce le premier quart; il est suivi de l'adolescent qui, sous les traits d'un chasseur, frappe avec sa flèche la demi-heure; vient ensuite l'homme sous la figure d'un guerrier bardé de fer et armé d'un glaive, dont il se sert pour faire entendre les trois quarts; enfin, un instant avant que l'heure sonne, on voit arriver le vieillard qui s'appuie sur la crosse de sa béquille, avec laquelle il sonne l'heure.

Au passage de chaque figure, la Mort laisse tomber sur le timbre placé à sa droite la qu'elle tient à la main. La salle supérieure, celle des Mages, est occupée par la figure de Jésus-Christ, qui trône au milieu; chaque jour, à l'instant où la Mort a frappé le dernier coup de midi, on voit passer devant lui ses douze disciples qui le saluent.

Pendant la marche des apôtres, le coq perché au sommet de la tourelle ornée de peintures, provenant de l'ancienne horloge, bat des ailes, agite sa queue et chante trois fois.

Les moteurs qui accomplissent les différentes fonctions de l'horloge sont établis dans les cabinets du rez-de-chaussée et du second étage, où ils reçoivent le mouvement imprimé par un moteur central et unique pour toute l'horloge.

— On écrit de Calcutta, le 3 novembre, au *Courrier de Marseille* :

On constate chaque jour de nouvelles pertes, soit matérielles, soit en hommes ou en navires. Sur 16 bâtiments français, 12 sont perdus ou condamnés. Les 4 qui restent auront besoin de grandes réparations fort coûteuses pour être en état de naviguer. Un grand bâtiment chargé de coolies émigrant pour Maurice était prêt à sortir du fleuve.

Il a disparu complètement, et l'on n'a appris ce sinistre que par un Lascar miraculeusement sauvé. Cet homme, excellent nageur, s'était réfugié avec un de ses camarades sur un débris du rouffle. Son compagnon fut vite emporté, mais lui tint bon.

Un gros boa, à demi noyé, essaya de grimper à côté du Lascar, qui d'abord se mourait de peur d'avoir un tel voisin sur son épave; mais le boa ne pensait qu'à se sauver, et son attitude n'était guère agressive. Chaque fois que l'animal atteignait le sommet des planches un peu arrondies, et qu'il se croyait à l'abri, un coup de vent, une lame, l'enlevait de nouveau; il finit par disparaître dans le courant. Le Lascar a avoué que cette heureuse chance lui rendit tout son courage; il échoua dans des branches d'arbres, où on le retrouva tout meurtri et à demi mort. Un des bricks-pilotes, dont on n'avait pas de nouvelles, a été emporté à une distance considérable, et c'est encore sur des arbres qu'on voit sa carcasse en fer.

Un des bateaux à vapeur qui font le service ordinaire de Moulmein et Rangoon venait d'Akyab avec des passagers; il a disparu corps et biens. A Diamant-Harbour, à mi-distance de la mer à Calcutta, une grande frégate à roues, stationnaire-hôpital, a été portée dans les terres, malgré son poids et son tirant d'eau, au dessus des plus hautes marées. Ce qui accroît les dommages, qu'on estimait d'abord à 250 millions et qui atteindront certainement près de 400, c'est la perte totale des grands chalands chargés qu'on amarre le

— Point ça, point ça, une jolie fille, bien faite, bien troussée, bien éduquée.

— Et cette merveille, grand-père, a nom?...

— Marie Soyer.

— Ah! Mlle Soyer, je ne dis pas; mais elle n'a que ses beaux yeux et l'espoir de la maigre fortune de sa tante.

— Qui vient d'hériter de trois cent mille francs, mon petit.

— Mlle Chevert vient d'hériter?...

— Oui, de trois cent mille francs!... c'est géométrique ça! dit le père Fouchard en ricanant.

— Tiens! tiens! reprit Achille, la chanson change d'air.

— Dame!

— Et la dot?

— Cent mille francs, pour sûr; il y a du comptant, beaucoup.

— Alors, ça me va.... oui, ça me va.

— Bon, maintenant, une petite condition.

— Hein?

— Faut t'associer avec ton père.

— Bernicles!

— Tu ne veux pas?

— Au diable! je vais aller, n'est-ce pas, courir la

forêt du matin au soir, me quereller avec des ouvriers, quêter la pratique de messieurs les tonneliers, charpentiers, menuisiers, sabotiers peut-être?... au diable! je n'y consentirais pas pour un empire.

— Mais non, tu ne feras rien, si tu veux; la moitié de la dot entrera dans les affaires, c'est tout. Ainsi, tu dors tranquille, pendant ce temps-là les écus font des petits, et au bout de l'année on partage.

— Ah! comme ça, peut-être.

— Dame, faut point de peut-être, le consentement de ton père en dépend.

— Son consentement!... parbleu! si j'avais une année de plus je m'en passerais bel et bien.

— Oui, mais avant un an, Marie Soyer sera mariée.

— Eh bien! soit, je consens.

— Tu n'as pas tort, va; on vend le bois, et il reste des copeaux pour faire bouillir la marmite.

En parlant ainsi, le père Fouchard faisait machinalement subir un certain nettoyage à sa chaussure; ayant introduit la lame de son couteau entre l'empeigne et la semelle de l'un de ses souliers, il en retirait de la boue à moitié sèche.

— Dites donc, grand-père, s'écria tout-à-coup

Achille, si vous alliez vous décroter dehors?

— Voilà! dit le bonhomme en se levant, je marche sur le carreau, mon fils marche sur le bois, mon petit-fils marche sur la laine, et pourtant, c'est moi qui ai gagné tout ça. — On y va, monsieur, dehors, on y va.

Contre l'ordinaire, le trait impertinent échappé à Achille avait percé l'enveloppe grossière qui entourait le cœur du vieux paysan enrichi : « J'apporte gros comme une maison d'or, pensait-il, et on me met à la porte pour un peu de poussière qui tombe de mes souliers. » Mais cette impression fut de courte durée, Achille s'excusa en riant des « escarpins » de son grand-père. Un autre se fût offensé davantage, le père Fouchard, prêt à sortir, s'arrêta.

— C'est pas ça, dit-il, faut s'entendre sur ce qu'il y a à faire : M. Bourdin m'a promis de pousser à la roue, mais c'est à nous de démarrer les premiers, sans ça la charrette....

— D'abord, grand-père, si vous vous servez d'expressions aussi choisies pour faire une demande en mariage, autant y renoncer tout de suite.

— Dame, comment veux-tu donc que je dise?

— En premier lieu, il ne faut rien dire; je connais les usages, moi. Or, il est de règle qu'avant tout

le jeune homme et la jeune personne se rencontrent dans le monde quelque part, au bal, en visite, au dîner, enfin dans une réunion quelconque; c'est là qu'on fait connaissance. Deux ou trois jours après, les grands parents du jeune homme vont faire visite à ceux de la jeune personne, et, suivant les circonstances, ils font la demande, ou bien la font faire par un tiers.

Le père Fouchard écoutait bouche béante, et paraissait effrayé du savoir de son petit-fils et surtout de formalités dont il parlait avec tant d'aisance.

— Mais, dit-il en se grattant l'oreille, c'est des cérémonies de ville ça.

— Pas du tout, c'est simplement l'usage de la bonne compagnie, et, d'après ce que j'ai entendu dire, Mlle Chevert tiendra plus que personne à ce qu'il soit observé.

— Dame! dame! un bal, des visites, un dîner.... — Eh bien! un dîner, ne pouvez-vous pas en donner un?

Le père Fouchard secoua la tête.

— Mais si! mais si, reprit Achille, vous le pouvez parfaitement. Que diable, qui veut la fin veut les moyens.

— Les moyens, justement c'est ça qui me manque!



long du bord, la veille au soir, pour commencer plus tôt le travail le lendemain : il y en a même quelquefois plusieurs. Tout a été détruit.

Il est fort heureux que l'ouragan ne se soit pas déchaîné la nuit, et qu'il n'ait duré que cinq heures ; sans cela la ville de Calcutta aurait été ruinée presque entièrement, et personne n'aurait pu se sauver sur le fleuve ou au milieu des eaux. On ne se rend bien compte de l'étendue du désastre et de ce qu'il pouvait être qu'en parcourant la ville et les abords du fleuve. Les arbres qui n'ont pas été arrachés ou brisés par le vent portent l'empreinte de la hauteur à laquelle l'eau était montée. Le sommet est toujours d'un beau vert, tandis que l'eau a flétri ou emporté les feuilles qu'elle couvrait jusqu'à une hauteur considérable.

Les Anglais, dont on vante habituellement l'activité, n'ont presque rien fait pour réparer le mal. La navigation du fleuve, surtout, reste dangereuse ; il n'y a plus de bouées ni de signes indicateurs, et l'on peut rencontrer à chaque instant des obstacles à demi submergés et flottants.

On a vu avec peine le silence gardé par les journaux de Calcutta sur l'habile manœuvre du commandant Jehenne, qui a préservé l'*Alphée* de toute avarie, soit pendant, soit après l'ouragan. Ils avaient eu le soin seulement de signaler la rentrée de l'*Alphée*, des Messageries, avec de graves avaries. Cette partialité n'est pas généreuse ; elle est même condamnable dans de pareilles circonstances. Le gérant du consulat français à Calcutta, dont la conduite a mérité les remerciements de nos nationaux, a été obligé d'évacuer sur Pondichéry une partie des naufragés qui doivent être rapatriés.

## Chronique Locale.

Mardi soir, par le froid rigoureux qui sévissait, deux enfants, les nommés Chevallier et Fouet, étaient allés ensemble dans les quartiers de Beaulieu pour chercher du bois-mort. Ils arrivèrent auprès d'un vieux tronc, tout vermoulu, et Chevallier eut la malheureuse pensée de vouloir l'abattre, et se mit à couper les racines dénudées par les eaux. Tout-à-coup, cet arbre complètement mort, tomba sur le jeune Chevallier.

Aux cris poussés par Fouet, quelques personnes vinrent à son secours, et avec des leviers parvinrent à retirer l'infortuné enfant de dessous l'arbre. Il avait une jambe brisée, le corps horriblement mutilé, et vomissait le sang abondamment. Les premiers soins lui ont été donnés par M. le docteur Pichon qui l'a fait transporter aussitôt à l'Hôpital.

Un décret du 27 novembre 1864 établit

un timbre mobile du prix de 20 c. pour l'exécution de l'article 6 de la loi du 8 juin 1864, ainsi conçu :

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1865, est réduit à vingt centimes le droit du timbre dû pour les reconnaissances de valeurs cotées ou les quittances de sommes au-dessus de dix francs envoyés par l'administration des postes.

L'administration des postes vient de mettre sous les yeux du public les notions générales du service, pour prévenir les fraudes ou les erreurs.

Rien n'est changé aux instructions concernant la suscription des lettres ; les timbres-poste, leur valeur, leur emploi ; les lettres chargées, les valeurs déclarées ; mais les dispositions concernant les valeurs cotées, ont été modifiées ainsi que celles qui concernent les articles d'argent.

Les valeurs cotées sont des objets précieux de petite dimension. Elles paient 1 0/0 de valeur estimée. L'estimation ne peut être inférieure à 300 fr., ni supérieure à 4,000 fr. Indépendamment de 1 0/0, les envoyeurs sont tenus d'acquiescer, pour une reconnaissance qui leur est donnée de la valeur cotée, un droit de timbre de 50 c.

Les valeurs cotées sont renfermées en présence des directeurs dans les boîtes ou étuis, ayant au plus 10 centimètres de longueur, 8 centimètres de largeur et 5 centimètres d'épaisseur. Les objets réunis à la boîte ne doivent pas dépasser le poids de 300 grammes. En cas de perte, l'administration tient compte du montant de l'estimation.

**Articles d'argent.** — La poste se charge, moyennant un droit de 1 0/0, du transport des sommes d'argent déposées à découvert dans ses bureaux. En échange, il est remis aux déposants des mandats qui peuvent être payés aux ayants-droits dans tous les bureaux de l'Empire et de l'Algérie. Les envois d'argent sont encore reçus pour les armées françaises en pays étrangers, pour les militaires et marins employés dans les colonies françaises ou sur les bâtiments de l'Etat, et pour les transportés à Cayenne.

L'administration générale des postes rappelle au public qu'en exécution de la loi du 8 juin 1864, les mandats au-dessus de 10 fr. qui, outre le droit de 1 0/0, supportent aujourd'hui un droit de timbre de 50 c., ne paieront plus pour ce même droit de timbre que vingt centimes, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1865.

Il est établi pour la perception de ce droit un timbre mobile de 20 c. ; ce timbre mobile sera apposé et annulé suivant le mode prescrit par le décret du 29 octobre 1862.

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

Il est interdit par les articles 1<sup>er</sup> et 5 de l'arrêté du 27 prairial an IX, sous peine d'une amende de 150 à 300 fr., de s'immiscer dans

le transport des lettres, journaux, feuilles périodiques et papiers dont le port est exclusivement réservé à l'administration des postes.

Depuis quelque temps, de nombreuses contraventions à cette disposition de la loi ont été constatées par l'administration des postes, qui a fait saisir, après ouverture des colis confiés au chemin de fer, des lettres, notes manuscrites, prospectus, catalogues et d'autres papiers tenant lieu de correspondance, placés dans ces colis.

Comme les expéditeurs sont responsables de ces contraventions qui sont de leur fait, et par suite du paiement des amendes et des frais auxquels elles donnent lieu, le directeur de la Compagnie croit devoir leur rappeler les conséquences auxquelles les expose toute immixtion de leur part dans le transport des lettres ou autres papiers de correspondance.

Le directeur de la Compagnie,  
E. SOLACROUP.

Voici un excellent et nouveau moyen pour guérir les entorses :

On prend un grand verre de vinaigre, un demi-kilog. de sel gris, une moitié de chandelle ; on fait fondre ces ingrédients sur le feu pendant une journée entière ; on pose sur l'entorse des compresses aussi chaudes que possible, trempées dans ce mélange ; on ne doit pas quitter le lit pendant cette opération. Si l'entorse n'avait pas complètement disparu, il faudrait renouveler les compresses le deuxième jour. Ce remède est infailible.

### VILLE DE SAUMUR.

Recrutement. — Classe de 1864.

#### FORMATION DES TABLEAUX DE RECENSEMENT.

Le Maire de la ville de Saumur, député au Corps Législatif, officier de la Légion d'Honneur,

Rappelle à ses administrés que l'article 8 de la loi du 21 mars 1852 prescrit aux jeunes gens susceptibles d'être portés sur les tableaux de recensement, à leurs parents ou tuteurs, de faire la déclaration nécessaire pour l'inscription sur ces tableaux. En conséquence, les jeunes gens omis seront reportés à la classe suivante, ce qui retardera leur libération.

Les jeunes gens seront, d'après la notoriété publique, considérés comme ayant l'âge requis et tenus de suivre la chance du numéro qui leur échoira au tirage, à moins qu'ils ne produisent avant ce tirage un extrait de naissance régulier, ou, à défaut, un document authentique.

Les jeunes gens omis sur les tableaux de recensement, par suite de fraudes ou de manœuvres frauduleuses, seront déferés aux tri-

bunaux ; ils pourront être punis d'un emprisonnement d'un mois à un an, et, en cas de condamnation, ils seront, après l'expiration de la peine, inscrits en tête de la liste du tirage, où les premiers numéros leur seront attribués de droit.

Les jeunes gens qui désireraient passer la visite du conseil de révision dans un autre département que celui où ils tireront au sort, doivent en faire la demande au fonctionnaire chargé de présider aux opérations de ce tirage.

Hôtel de Ville de Saumur, le 2 novembre 1864.

Le Maire, LOUVET.

Pour chronique, locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Turin, 6 décembre. — Au Sénat, le général Cialdini parle en faveur du transfert de la capitale au point de vue stratégique. Il n'y a pas de transaction possible, dit-il, entre l'Italie et l'Autriche ; les passages des Apennins sont de véritables Thermopyles.

Le discours du général Cialdini est applaudi.

M. Pallavicino combat la convention. Il veut aller à Rome et faire la guerre pour avoir Venise.

M. de Revel critique la convention par un autre motif. Il croit nécessaire l'indépendance du pouvoir temporel.

Le général de Lanarmora déclare s'associer aux considérations du général Cialdini.

Londres, 6 décembre. — Un correspondant du Times dit, sous la date de New-York, le 26 novembre :

Une tentative faite la nuit dernière pour mettre le feu à New-York sur neuf points différents n'a causé que des dommages peu considérables.

New-York, 26 novembre. — Les confédérés concentrent un grand nombre de troupes et une quantité immense de munitions à Petersburg. La cavalerie de Breckenridge a entièrement défait les fédéraux sous Gillem, à Bulls Gap, le 14, capturant plusieurs centaines de prisonniers, six canons et cinquante wagons.

Les confédérés ont subi un échec devant Fayetteville.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

La Maison de Santé du Pont Fouchard, près Saumur (Maine-et-Loire), fondée pour le traitement des maladies nerveuses et épileptiques, par la méthode de M. l'abbé Brazier, appliquée par M. Niverlet, vient de recevoir un nouveau témoignage de reconnaissance dans la lettre ci-dessous :

« Saumur, le 4 décembre 1864.

» Monsieur Niverlet,

» C'est avec bonheur que je viens vous remercier de la guérison de ma chère enfant. Que les mères de famille apprennent donc qu'elles pourront avoir le même bonheur que moi.

» Vous pouvez donner de la publicité à cette

faute des masses de choses....

— Bah ! bah ! soyez en repos, j'irai demain à Chemelles, j'examinerai le local, et puis après.... je sais mon affaire !

Le bonhomme haussa les épaules, et partit, l'air à moitié content. Achille le laissa s'éloigner, puis il éclata de rire : « Ha ! ah ! ah ! quel flottement ! avec ses souliers couverts de vase, m'a-t-il arrangé mon tapis !.... C'est égal, si ce mariage réussit, je flirai cent lieues de câble ; papa et bon papa, salut !.... ils sont si gentils ! — Ma mère me suivra ou ne me suivra pas ; je ne saurais rester à lui tenir compagnie in aeternum.

### XI.

Le lendemain, vers midi, Achille faisait son entrée à Chemelles dans un élégant tilbury, et descendait à l'auberge du Lion d'Or. Car, chez le grand-père, l'écurie et la remise, étant remplies de merrain, n'auraient pu, disaient les voisins, « loger une bique et une brouette. »

Achille se croyait matinal, il n'avait eu que le temps de s'habiller, de déjeuner et d'accourir ; mais monsieur se levait à neuf heures ; le temps perdu dans les douceurs du sommeil ne pouvait ensuite être regagné, quoi qu'on fit.

Debout à l'aube, au contraire, le père Fouchard, malgré sa lenteur, « abattait, avant déjeuner, une masse d'ouvrage » suivant son mot. Ce jour-là, précisément, la tête en fermentation, s'imaginant qu'un dîner solennel se donne à bref délai comme certaines assignations, il avait, pour hâter les apprêts, convoqué le ban et l'arrière-ban de ses gens, à savoir : la veuve Pointreau, sa femme de ménage en service ordinaire, et une autre duègne, la mère Jacquot. Quand elles eurent balayé la maison du haut en bas, les deux commères reçurent l'ordre d'aveindre et de fourbir tout ce qu'il pouvait y avoir de vaisselle et de batterie de cuisine au logis. En conséquence, l'une d'elles, juchée sur une chaise, tirait, de la tablette la plus élevée d'une armoire, des pièces de poteries et de faïence que l'autre posait par terre au fur et à mesure. Les remarques sur chaque objet nouveau égayaient le travail.

— V'là-t-y pas de bons plats, disait la mère Jacquot, épais, solides, creux qu'on y mettrait un demi-boisseau de pommes de terre. Quand c'est plein de fricot ça, y a de quoi nourrir sept ou huit bêcheux.

— C'est ben vrai, répliquait l'autre, qu'i sont solides ; de deux ou trois j'en ai ma charge.

— Ah ! Jésus de Dieu ! voisine Pointreau, regardez les jolies assiettes, il y a des messieurs et des dames dessus ; c'est quasiment comme les images qui sont dans les paroissiens.

— Dame ! dit le père Fouchard qui venait d'entrer, portant sur l'épaule deux planches qu'il voulait adapter à sa table pour la rallonger, dame oui, elles sont pas mal ces assiettes-là, j'en avais douze toutes pareilles, malheureusement on en a cassé une le jour des noces d'Urban.

— C'est ben cher, n'est-ce pas, monsieur Fouchard, une assiette comme ça ?

— Mais ! un peu !

— Quiens ! un pichet de l'ancien temps, dommage qu'il ait la nanse cassée, sans ça i serait core bon.

— V'là des verres et des tasses : y en a ben d'ébréchées, faut-i les mettre, monsieur Fouchard ?

— Mettez, mettez toujours ; on choisira le meilleur.

Au moment où, la tablette vidée, les deux femmes se préparaient à essuyer les objets qu'elles venaient d'empiler sur le sol, Achille entra son fouet à la main.

— Trop tard ! petit s'écria le père Fouchard en ricanant ; la besogne est déjà faite aux trois quarts.

— Quelle besogne ? dit Achille. — Mais qu'est-ce que c'est que toute cette poterie ?

— Tiens ! et le dîner donc ? la faim veut des moyens, comme tu disais hier.

— Écoutez, grand-père, si vous voulez vous servir de vos écuelles pour donner à dîner à des personnes comme il faut : à votre aise ; mais, moi, je n'en suis plus.

— Là ! ils ne sont jamais contents ! Voyons, qui te dit qu'on se servira de tout ça ? Justement, je viens de dire le contraire : on choisira le meilleur.

— Votre meilleur ne serait pas bon pour mon chien : du reste, ne di-putons point, je m'en vais.

Le père Fouchard se sentit de nouveau piqué, et fut sur le point de se fâcher ; mais bah ! on ne le traitait pas en définitive plus mal qu'à l'ordinaire, et la pensée de l'obligation à rattraper soutint sa patience.

— Allons, allons, petit, dit-il, nous arrangerons ça. Viens voir les grandes chambres, c'est propre.... ah dame !

Marin de Livonniers.

(La suite au prochain numéro.)



nouvelle cure ; j'en serai content dans l'intérêt de la société.

Recevez, Monsieur, l'expression de la reconnaissance avec laquelle je suis votre serviteur.  
PIERRE BEHU.

**M. RIELLANT,**  
CHIRURGIEN-DENTISTE,

Quai de Limoges, n° 157, à Saumur.

**DENTS.**

Dents artificielles et dentiers masticateurs à base de caoutchouc vulcanisé, offrant toutes les garanties possibles : légèreté, solidité, inattaquables par la salive, d'un usage facile pour la mastication et imitant parfaitement la couleur des gencives naturelles.

Accessibles à toutes les fortunes par la réduction des prix. (525)

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 3 décembre.  
Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Publications nouvelles : la Bible de l'humanité, de Michelet, etc. — Inauguration

tion des statues de Barthez et de la Peyronie, à Montpellier. — Ouragan de Calcutta. — De Châlons à Paris. — L'Exposition des Beaux-Arts, à Berlin (2<sup>e</sup> article). — Christophe Colomb. — Histoire fantastique du célèbre Pierrot. — Le Ciel.

Gravures : Insurrection d'Algérie : Camp d'observation de la colonne du général Le-grand, sur l'Oued Saïda, province d'Oran. — Emigration de Circassiens. — Inauguration des statues de Barthez et de La Peyronie, à Montpellier. — Désastres causés par le cyclone du 5 octobre, à Calcutta. (9 gravures). — L'Exposition des Beaux-Arts, à Berlin (3 gravures). — Christophe Colomb découvre le nouveau monde. — Histoire fantastique du célèbre Pierrot (4 gravures). — Le Ciel (3 gravures). — Échecs. — Rébus.

Nous recommandons d'une manière toute spéciale à nos lecteurs la nouvelle souscription que vient d'ouvrir MM. Firmin Didot frères, au Dictionnaire de la Conversation. Le prompt écoulement de cet important ouvrage a permis à ces éditeurs d'offrir de nouveaux avantages aux personnes qui souscrivent à

cette nouvelle édition avant le 31 décembre. Ceux là seulement recevront comme PRIME GRATUITE le Dictionnaire de l'Académie, 2 forts volumes, grand in-4, dont le prix est de 36 fr.

A l'approche du 1<sup>er</sup> janvier, il n'est pas d'ouvrage qu'on ne soit plus désireux de recevoir. Il jouit d'une réputation justement méritée et le rapide enlèvement des éditions parues dispense d'insister sur son importance. Les sciences, les arts, la philosophie, l'histoire, tout y est traité par des hommes de talent bien connu. Chacun voudra donc prendre ses dispositions pour offrir cet ouvrage en étrennes au 1<sup>er</sup> janvier prochain : ce sera joindre l'utile à l'agréable.

La souscription est ouverte, à Saumur, chez Paul Godet, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir. (Voir aux annonces.)

Les autographes d'Alexandre Dumas ont eu dans l'Amérique du Nord un succès tel, que l'illustre écrivain y est appelé avec un chaleureux enthousiasme par une innombrable population. Avant deux mois, il compte se rendre à cette invitation des plus éminents ci-

toyens fédéraux. Il doit partir pour New-York et mettre ainsi à exécution le programme tracé dans sa lettre à G. de Landelle et inséré par celui-ci dans l'opuscule Paris pour les marins, dont la dédicace est l'histoire de l'œuvre du sauvetage fondée à Naples par Alexandre Dumas. — Paris pour les marins (1 vol. 1 fr. Paris, Brunet éditeur, 51, rue Bonaparte ; dans les départements, chez les principaux libraires), est d'ailleurs un de ces charmants petits volumes d'esquisses maritimes et de causeries anecdotiques, dont la Frégate l'Introuvable (1 vol. 1 fr.) et les Cousines de l'Introuvable (1 vol. 1 fr.) ont joyeusement frayé la voie. Fines observations, critique légère, humeur nautique d'une originalité propre à l'auteur, connaissances approfondies du sujet, telles sont les qualités saillantes de cette œuvre nouvelle de notre inépuisable romancier naval. Le drame même s'y rencontre ; mais c'est surtout la franche gaieté qui domine. Le divertissant épisode de la Belle-Poule à l'Opéra suffirait seul pour assurer le succès de Paris pour les marins.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**ABONNEMENTS.**

Un an. Six mois.  
PARIS, 15 fr. 8 fr.  
DÉPART., 17 fr. 10 fr.  
CORSE, 18 fr. 10 fr.  
ALGÉRIE, 18 fr. 10 fr.  
ETRANGER, selon le tarif postal.

11<sup>e</sup> année. — DEUX numéros par mois AU LIEU D'UN, sans augmentation de prix.

**LA FRANCE ÉLÉGANTE**

JOURNAL DES DAMES ET DES SALONS.

BUREAUX A PARIS,  
Rue Sainte-Anne, 64.

Envoyer franco au Directeur un bon de poste sur Paris, ou s'adresser aux Libraires ou aux Messageries.

La FRANCE ÉLÉGANTE, voulant justifier par tous les sacrifices en son pouvoir la place qu'elle a su prendre au premier rang des publications du même genre, vient d'inaugurer sa onzième année d'existence par la réalisation d'améliorations dont l'importance ne peut manquer de lui valoir un grand nombre de sympathies nouvelles. — Renonçant à toutes ces primes plus ou moins trompeuses, à l'aide desquelles le public a été trop souvent dupé, la FRANCE ÉLÉGANTE a trouvé, dans son succès européen, le secret de paraître deux fois par mois au lieu d'une, et non-seulement de doubler, par le seul fait de sa périodicité plus fréquente, le nombre et la valeur des annexes de broderies, de gravures et de musique, mais encore de donner à sa rédaction un éclat que chercherait vainement à atteindre toute publication rivale.

La FRANCE ÉLÉGANTE publie dans le courant de chaque année : — 1<sup>er</sup> 24 numéros, format grand in-8<sup>e</sup>, édition de luxe, texte encadré et avec une couverture de couleur ; — 2<sup>e</sup> 28 à 30 gravures de modes inédites, coloriées et dessinées par M<sup>me</sup> Héloïse LELOIR ;

— 3<sup>e</sup> 12 planches de dessins de broderies par les premiers dessinateurs en ce genre ; — 4<sup>e</sup> 12 planches de patrons de robes, manteaux, chapeaux, lingerie, vêtements d'enfants ; — 5<sup>e</sup> 4 à 6 planches de tapisseries coloriées ou dessins pour crochet, fillet de tricot ; — 7<sup>e</sup> Plusieurs morceaux de musique, de chant et de piano ; — et une multitude d'ouvrages de fantaisie en tous genres pour dames et demoiselles.  
Quant à sa rédaction, il suffira de citer les noms qui figurent dans ses colonnes pour nous dispenser de tout éloge.  
Parmi les écrivains les plus aimés du public, citons au hasard : M<sup>er</sup>Y, PAUL FÉVAL, PIERRE ZACCONE, JULES SANDEAU, ALFRED DES ESSARTS, PONSON DU TERRAIL, ETIENNE ENAULT, JULES KERGOUMARD, ELIE BERTHET, M<sup>me</sup> ANAIS SÉGALAS, COMTESSE DASH, CLÉMENCE ROBERT, ETC., ETC.  
On peut donc affirmer sans exagération qu'il n'est pas de recueil qui puisse offrir de pareils avantages à ses abonnés.

On s'abonne en adressant un bon sur la poste à l'ordre du Directeur de la FRANCE ÉLÉGANTE, rue Sainte-Anne, 64, à Paris.

**ANNONCES LEGALES.**

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Étude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE,

Un JARDIN, situé au Gros-Caillou, commune de St-Lambert, près le Chapeau, parfaitement affruié, contenant 22 ares, joignant Clavier et M. de Montlaur.  
S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire.

Étude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
OU A LOUER

MAISON, rue du Temple n° 12.

UNE FEMME se présente pour élever un enfant. Elle a déjà élevé 2 enfants faibles et débiles et les a rendus tout-à-fait forts et bien portants.  
S'adresser à M<sup>me</sup> CORBINEAU, de St-Martin-de-la-Place. (529)

UNE PERSONNE d'origine anglaise, ayant l'habitude de l'enseignement, désire donner des LEÇONS D'ANGLAIS.  
S'adresser au bureau du journal.

**NOUVELLE SOUSCRIPTION**

Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

**DICTIONNAIRE**

DE LA

**CONVERSATION**  
ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS,  
PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES,  
Sous la direction de M. W. DUCKETT.

**SECONDE ÉDITION**

Seize volumes, grand in-8<sup>e</sup>, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes,  
Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1<sup>re</sup> édition.

**PRIME D'ENCOURAGEMENT.**

Tout souscripteur au Dictionnaire de la Conversation, avant le 31 décembre 1864, recevra GRATIS le Dictionnaire de l'Académie, 2 vol. grand in-4<sup>e</sup>, dont le prix est de 36 francs.

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 6 DÉCEMBRE.			BOURSE DU 7 DÉCEMBRE.		
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	
3 pour cent 1862. . . . .	65 60	» »	» 10	66 15	» 55	» »
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	94	» »	» 70	94	» »	» »
Obligations du Trésor. . . . .	440	» »	» »	440	» »	» »
Banque de France. . . . .	3500	» 10	» »	3500	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1240	» 10	» 5	1240	» »	» »
Crédit Foncier colonial. . . . .	565	» 15	» »	590	» 25	» »
Crédit Agricole. . . . .	735	» »	» »	720	» »	15 »
Crédit industriel. . . . .	720	» »	2 50	720	» »	» »
Crédit Mobilier. . . . .	920	» 2 50	» »	938 75	18 75	» »
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	947 50	7 50	» »	946 25	» »	» »
Orléans estampillé. . . . .	855	» 5	» »	855	» »	» »
Orléans, nouveau. . . . .	777 50	» »	» »	780	» 2 50	» »
Nord (actions anciennes). . . . .	485	» »	» »	490	» »	5 »
Est. . . . .	485	» 3 75	» »	492 50	7 50	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	870	» »	2 50	880	» 10	» »
Lyon nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi. . . . .	582 50	2 50	» »	587 50	5 »	» »
Ouest. . . . .	503 75	2 50	» »	507 50	3 75	» »
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1665	» »	» »	1670	» 5	» »
Canal de Suez. . . . .	423 75	» »	1 25	420	» »	3 75
Transatlantiques. . . . .	530	» 7 50	» »	530	» »	» »
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	65 20	» 05	» »	65 45	» 25	» »
Autrichiens. . . . .	442 50	2 50	» »	445	» 2 50	» »
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	510	» 2 50	» »	507 50	» »	2 50
Victor-Emmanuel. . . . .	312 50	2 50	» »	317 50	5 »	» »
Russes. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Romains. . . . .	282 50	10	» »	287 50	5 »	» »
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	605	» 12 50	» »	610	» 5	» »
Saragosse. . . . .	423 75	8 75	» »	428 75	5 »	» »
Séville-Xérès-Séville. . . . .	290	» »	» »	292 50	2 50	» »
Portugais. . . . .	295	» 2 50	» »	300	» 5	» »
<b>OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.</b>						
Nord. . . . .	307 50	» »	» »	307 50	» »	» »
Orléans. . . . .	293 75	» »	» »	292 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	292 50	» »	» »	292 50	» »	» »
Ouest. . . . .	286 25	» »	» »	287 50	» »	» »
Midi. . . . .	291 25	» »	» »	290	» »	» »
Est. . . . .	283 75	» »	» »	285	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.